



## Notre réponse à l'article de Joëlle Fiss paru sous la rubrique « Opinion » du *Le Temps* – 09.01. 2023

L'article de Joëlle Fiss, « [L'Arménie incomprise et abandonnée](#) », paru dans *Le Temps* du 9 janvier 2023, nous avait sidéré, précisément par l'incompréhension qu'il manifeste. Divers impondérables nous avaient empêché, jusqu'ici, de réagir avec la précision requise. Cette lacune est réparée par la présente.

M<sup>me</sup> Fiss affirme ainsi que « le juriste Raphaël Lemkin a inventé ce mot vers 1944, notamment en étudiant les cas de persécutions cycliques de l'Arménie (1894, 1909, 1915). » Nous l'invitons à lire le livre auquel elle se réfère avec témérité. Cet ouvrage, effectivement écrit en 1943 et publié en 1944, est disponible en ligne : <https://archive.org/details/AxisRuleInOccupiedEuropeRaphaelLemkin> Elle pourra constater par elle-même qu'il ne contient aucune occurrence du mot « arménien ». Si elle ouvre un ouvrage d'histoire ottomane, elle pourra également constater que l'Arménie n'existait ni en 1894, ni en 1909, ni en 1915. Cet État a été proclamé en 1918, sur des territoires qui appartenaient jusque-là à l'Empire russe.

Tout aussi erronée est sa référence à une prétendue citation d'Hitler. Certes, M<sup>me</sup> Riss est cette fois plus prudente : elle utilise le conditionnel et précise que c'est « une citation discutée par les historiens » ; mais cette référence appelle deux commentaires. D'abord, le discours où elle est supposée se trouver ne fait pas du tout référence aux Juifs, mais aux Polonais ethniquement slaves ; ensuite, si elle est pour le moins « discutée », c'est parce qu'elle se trouve dans une version du discours en question qui a été rejetée par tout le monde (accusation, défense, président du tribunal) au procès de Nuremberg. Cela peut se vérifier dans *Procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal militaire international de Nuremberg*, Nuremberg, Imprimerie du TMI, tome II, *Débats*. 14 novembre 1945-30 novembre 1945, 1947, pp. 294-295 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9758346d/f296.image>

Après une telle entrée en matière, on s'étonne plus de lire ce passage, où chaque affirmation est autant inexacte que l'autre : « : les élites d'origine arménienne ont d'abord été visées, puis les hommes en âge d'être des combattants ont été éliminés car considérés comme « traîtres » à la nation. Enfin, la totalité de la population a été expulsée sur les routes, où hommes, femmes et enfants ont rencontré maladies et famines jusqu'à la mort. Les survivants de ces marches ont été ensuite déportés dans des camps. On est loin d'une population simplement « déplacée » par la guerre. »

En réalité, les élites arméniennes, dans leur très grande majorité, sont restées en place, dans l'Empire ottoman, pendant la Première Guerre mondiale. Sept députés (Dikran Barsamyan, Artin Boşgezenyan, Keğam Der Garabetyan, Bedros Hallaçyan, Agop Hırlakyan, Onnik Ihsan, Matyos Natbantyan) et quatre sénateurs (Aram Efendi, Manuk Araryan, tous deux futurs kémalistes, ainsi que Zareh Dilber et

Ohannes Kuyumciyan) ont continué de siéger. Le sénateur Dilber, comme les députés Hallaçyan et Boşgezenyan appartenaient d'ailleurs au parti au pouvoir (Comité Union et progrès, CUP) ; Hallaçyan a même siégé au comité central du CUP de 1912 à 1915. Berç Keresteciyan, directeur général adjoint de la Banque ottomane, a été promu directeur général à la fin de 1914 ; il est resté en fonctions jusqu'en 1927 ; son dernier poste fut celui de député d'Afyon, de 1935 à 1946. Ohannes Alexanyan (Ohannès Alexanian) a présidé la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal de commerce d'Istanbul jusqu'à ce qu'il atteignît l'âge légal de départ à la retraite ; il a terminé sa vie publique comme kémaliste militant, dans les années 1920. Hrant Abro a été conseiller juridique du ministère ottoman des Affaires étrangères jusqu'en 1922. Le quotidien *Jamanak*, intégralement rédigé en arménien, n'a pas cessé de paraître un seul jour ; il existe encore en 2023.

Encore en 1917, l'armée britannique faisait prisonniers des soldats arméniens de l'armée ottomane (Edward J. Erickson, *Ottoman Army Effectiveness in World War I*, Londres-New York, Routledge, 2007, pp. 129-130). Quant au déplacement forcé, 500 000 Arméniens ottomans en ont été exemptés, non seulement dans des grandes villes comme Istanbul, Izmir et Alep, mais aussi dans des communes plus modestes, comme Kütahya et Antalya. Loin de nous l'idée de contester l'existence du manque de nourriture (largement dû à la guerre et au blocus subi par l'Empire ottoman), mais le gouvernement ottoman a donné des ordres pour nourrir les personnes déplacées (Salâhi Sonyel, *Le Déplacement des Arméniens. Documents*, Ankara, TTK, 1978) et autorisé l'aide américaine (*Relief of Armenians. Hearings before the Committee on Foreign Affairs*, Washington, Government Printing Office, 1916, notamment pp. 12-13).

Après la rupture des relations diplomatiques avec les États-Unis, en 1917, c'est un philanthrope suisse, Emil Zollinger, qui (en ajoutant sa propre contribution) a fait passer cette aide aux Arméniens ottomans (Guenter Lewy, *The Armenian Massacres in Ottoman Turkey*, Salt Lake City, University of Utah Press, pp. 165-166). Quant aux massacres et autres crimes, le gouvernement ottoman a fait condamner 1 397 de leurs auteurs, entre octobre 1915 et janvier 1917 (Stanford Jay Shaw, *The Ottoman Empire in World War I*, Ankara, TTK, tome II, pp. 1098-1099). On n'imagine pas Hitler faisant pendre le commandant d'Auschwitz...

Fâchée avec les lettres, M<sup>me</sup> Fiss semble l'être aussi avec les chiffres, quand elle donne, sans source évidemment, une estimation d'« 1,3 million » d'Arméniens tués. Cela vient peut-être d'une manipulation de l'urologue Yves Ternon, qui a fait dire à l'historien britannique Arnold Toynbee qu'1,2 million d'Arméniens avait péri, alors que Toynbee a écrit le contraire : 1,2 million de survivants et 600 000 morts (Arnold J. Toynbee, *The Treatment of Armenians in the Ottoman Empire: Documents presented to Viscount Grey of Fallodon*, Londres, Hodder & Stoughton, 1916, p. 650-651 et, du même auteur, *The Western Question in Greece and Turkey*, Londres-Bombay-Sydney, Constable & Co., 1922, p. 342). Par comparaison, les musulmans d'Anatolie ont perdu 2,5 millions des leurs entre 1914 et 1922, dont plus de 500 000 exterminés par des Arméniens et des Cosaques (Jeremy Salt, *The Unmaking of the Middle East*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California Press, 2008, p. 67 ; voir aussi Paul Dumont et François Georgeon, « La mort d'un empire (1908-1923) », dans Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p. 625).

Le plus navrant, peut-être, est de lire que « les luttes quotidiennes pour résister aux discours révisionnistes, voire négationnistes, qui s'immiscent dans le discours public, ici ou d'ailleurs », et cela, presque dix ans après que la Suisse eut été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Perinçek : « la présente espèce se distingue clairement des affaires qui portaient sur la négation des crimes de l'Holocauste » (arrêt du 17 décembre 2013, § 117). Comment se revendiquer du libéralisme politique et mépriser à ce point la position de la justice internationale ?

Quant à flétrir « l'utilisation politique de l'histoire », nous en sommes bien d'accord, mais c'est précisément ce dans quoi tombe M<sup>me</sup> Fiss. Outre ce qui a déjà été vu ci-dessus, elle continue en effet en écrivant : « Les Arméniens sont transformés en bourreaux et ils commettent des crimes contre les Azéris. Cela ressemble aux juifs qui sont aussi devenus des bourreaux et qui commettent des crimes nazis contre les Palestiniens aujourd'hui au Proche-Orient. » Autant de mots, autant d'erreurs.

Les crimes des nationalistes arméniens contre les Azéris sont un fait et ne datent pas d'hier. Déjà, en 1920, Lord Curzon, ministre britannique des Affaires étrangères, déclarait au représentant de la République d'Arménie : « Vos trois chefs, Dro [Drastamat Kanayan], Harnazasp et Kulkhandanian [Giulkhandanian] sont à la tête des bandes qui ont détruit les villages tatars [azéris] et ont organisé des massacres au Zangueour, à Surnalu, Etchmiadzine et Zangibazar. C'est intolérable. » (Avetis Aharonian, « From Sardarapat to Sèvres and Lausanne. A political Diary — Part IV », *Armenian Review*, XVI-3, Autumn 1963, pp. 52-53, entrée 8 avril 1920 ; on peut également lire avec profit Jean Schlicklin, *Angora. L'aube de la Turquie moderne*, Paris, Berger-Levrault, 1922, pp. 146-148 : <https://fatsr.org/wp-content/uploads/2020/05/Angora-laube-de-la-Turquie-nouvelle-1919-1922-Jean-Schlicklin-%C3%A9dition-Berget-Levrault-Paris-1922.pdf>). Par la suite, Giulkhandanian et « Dro » Kanayan ont tous deux collaborés avec les nazis. « Dro » Kanayan est un héros national en Arménie, comme son camarade de parti Garéguine Nejdeh, théoricien du nazisme à l'arménienne et recruteur de volontaires arméniens pour la Wehrmacht et la SS !

L'ancien président arménien Serge Sarkissian, fervent admirateur du nazi Nejdeh, a revendiqué son propre rôle dans le massacre de plusieurs centaines d'Azéris, à Khodjaly, en 1992 (Thomas de Waal, *Black Garden*, New York-Londres, New York University Press, 2013, p. 183). Quant au bombardement de cibles civiles, par l'armée arménienne, en 2020, il a été constaté, comme le massacre de Khodjaly en 1992, par des journalistes occidentaux ([https://www.lepoint.fr/monde/ils-se-reveillent-et-pleurent-les-refugies-azerbaïdjanais-hantes-par-les-bombardements-12-10-2020-2396060\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/ils-se-reveillent-et-pleurent-les-refugies-azerbaïdjanais-hantes-par-les-bombardements-12-10-2020-2396060_24.php)).

Enfin, M<sup>me</sup> Fiss exprimant un intérêt bien légitime pour Israël, elle ne peut pas ignorer que l'Azerbaïdjan est un allié clé de cet État, alors que l'Arménie est l'allié par excellence de l'Iran islamiste. Mais elle ignore peut-être que la Fédération révolutionnaire arménienne, le plus puissant parti de la diaspora, est l'allié du Hezbollah libanais, et a sur le Proche-Orient la position suivante : « le panturquisme et le sionisme d'idéologie raciste qui constituent les deux faces d'une même médaille, celle de l'impérialisme » (Gaïdz Minassian, *Guerre et terrorisme arméniens, 1972-1998*, Paris, PUF, 2002, p. 252).

De même, l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA), qui a tant frappé sur le sol helvétique, qui a été cofondée par le futur cofondateur de l'Association Suisse-Arménie James Karnusian et qui fait l'objet d'hommages officiels en Arménie encore de nos jours, elle était l'alliée du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), connu pour avoir été financé par le nazi suisse François Genoud.

En conclusion, nous renvoyons M<sup>me</sup> Fiss à sa propre dénonciation de la « la politisation de la mémoire » et nous l'invitons à se documenter avant d'écrire. En démocratie, il n'appartient pas aux élus d'écrire l'histoire, encore moins de la déformer pour servir des causes douteuses et au demeurant préjudiciables à l'intérêt national. La Suisse ne s'est mise en valeur ni par la condamnation dans l'affaire Perinçek c. Suisse auprès de la CEDH à Strasbourg (où nous étions intervenu en qualité de tiers intervenant), ni par la destruction récente d'armes qui auraient pu être données à l'Ukraine.

Elle ne s'honorerait pas en soutenant des nationalistes arméniens qui revendiquent fièrement leur poutinisme. Pour ne citer que deux exemples, en août dernier, le principal site arménien francophone écrivait que « la Russie [est] seule capable de renverser les données et sauver l'Arménie, pièce essentielle de sa partie d'échecs dans la région. » Et, en octobre, les « groupes parlementaires » de la « République » autoproclamée du « Haut-Karabakh » affirmaient :

« Vu la reconnaissance de l'indépendance de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk par la Fédération de Russie et de la réunification des territoires susmentionnés, des régions de Kherson et de Zaporizhzhia à la Russie le 30 septembre 2022, les groupes de l'Assemblée nationale de la République d'Artsakh considèrent que la République du Haut-Karabakh a parfaitement exercé son droit à l'autodétermination. »

*23 février 2023*